

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CCAS EN DATE DU 23 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 29 avril 2026
- Examen demande de subvention
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Naty PEYROU, vice-présidente du C.C.A.S.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juin 2026

Présents : Naty PEYROU, Patrick DARTIGUEMALLE, Muriel SARTIRANO, Claudine FAVEREAUX, Annie LUPUYAU et Sonia LAGURGUE

Absents Excusés : Hikmat CHAHINE, Alexandra BOGNENKO SANIEZ et Bernadette LAINÉ

Procuration : Alexandra BOGNENKO SANIEZ a donné procuration à Naty PEYROU

Secrétaire : Muriel SARTIRANO

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2026

Avis favorable

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE D'ALBRET

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Tercis les Bains,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu les crédits inscrits au budget du CCAS,

Vu la demande de subvention exceptionnelle adressée par le principal du collège

d'Albret en date du 4 juin 2026, relative à la participation financière au séjour de la section sportive UNSS Basket ayant participé aux Championnats de France,

Considérant que l'un des élèves concernés est résident de la commune,

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien exceptionnel à ce projet sportif et éducatif,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de deux cent euros (200,00 €) au collège d'Albret ;
- d'accepter le versement de ladite subvention sur le compte du collège d'Albret, conformément au RIB joint à la demande ;
- d'autoriser la vice-présidente du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La dépense sera imputée au budget du CCAS, chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), article 65748 (Subventions autres personnes de droit privé).

La Présidente de séance assure l'exécution de la présente délibération.

.....

La Secrétaire de séance,
Muriel SARTIRANO



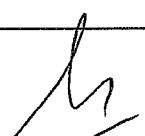
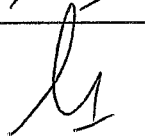
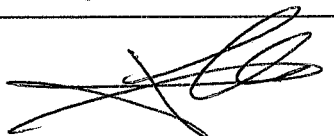
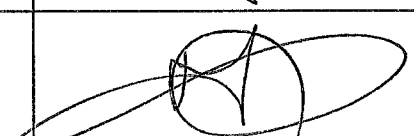
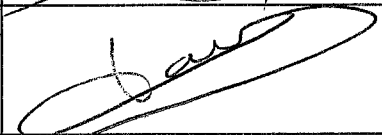
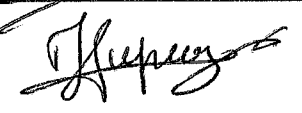
La Présidente de séance,
Naty PEYROU



REUNION DU CCAS

EN DATE DU 23 JUIN 2026

TABLEAU DES PRESENCES

NOM	PRENOM	OBSERVATION	SIGNATURE
CHAHINE	Hikmat	Excusé	
PEYROU	Naty		
BOGNENKO SANIEZ	Alexandra	Excusée procuration à Naty PEYROU	
DARTIGUEMALLE	Patrick		
SARTIRANO	Muriel		
FAVEREAUX	Claudine		
LUPUYAU	Annie		
LAINÉ	Bernadette	Excusée	
LAGURGUE	Sonia		